



**DEMANDE D'INSTALLATION TEMPORAIRE
ET D'AUTORISATION DE SURVOL
POUR UNE GRUE OU UN CAMION GRUE**

Document à envoyer 1 mois avant le début des travaux, à l'adresse suivante :

Mairie de Sainte Croix du Verdon

Passage Cathy Falco - 04500 SAINTE CRIX DU VERDON

Téléphone : 04.92.77.84.10 - Mail : contact@saintecroixduverdon.fr

ENTREPRISE BENEFICIAIRE DE L'AUTORISATION

(joindre l'attestation de responsabilité civile)

NOM :

ADRESSE :

N° SIRET :

Mail :

Téléphone : Fax:..... Portable :

ADRESSE DU CHANTIER

ADRESSE :

Nom (du responsable du chantier joignable 24h/24h et 7j/7j) :

Téléphone portable :

MAITRE D'OUVRAGE

NOM :

ADRESSE :

Téléphone : Fax:..... Portable :

N° PERMIS DE CONSTRUIRE :

MAITRE D'OEUVRE

NOM :

ADRESSE :

Téléphone : Fax:..... Portable :

COORDONATEUR S.P.S.

NOM :

ADRESSE :

Téléphone : Fax:..... Portable :

INSTALLATION SOUHAITEE :

GRUE

CAMION-GRUE

- sur le Domaine Public**
- sur une Parcelle Privée, avec empiètement sur le domaine public**
- entièrement dans une Parcelle Privée**

- survol du Domaine Public**
- survol de propriété** (se référer au Code du Travail et notamment au décret N°98-1084 du 02/12/1998, relatif au survol hors charge)
- survol de site sensible** (1) (joindre les autorisations de survol délivrées par les gestionnaires des sites concernés, avec les prescriptions des propriétaires)

(1) Site sensible = établissement scolaire, établissement recevant du public, bâtiment ou partie de bâtiment abritant un organisme qui exige une protection particulière de ses abords et de ses accès.

DUREE PREVISIONNELLE D'UTILISATION DE L'ENGIN

du : au:.....

CARACTERISTIQUE DE L'ENGIN INSTALLE

MARQUE : TYPE :

Charge Maximale (en kg) :

Hauteur sous crochet : Hauteur totale :

Longueur de la flèche : Longueur de la contre flèche :

Encombrement au sol, hors tout :

(y compris les espaces entre la machine et la palissade et entre la machine et l'ouvrage a créer)

PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT AVEC LA DEMANDE

- Un plan au 1/500 précisant :
 - les limites du chantier
 - l'implantation de la ou des machines et de leurs aires de balayages respectives
 - les bâtiments publics
- Un plan au 1/1000°, représentant la zone de réception des marchandises et la zone d'attente des véhicules avant le déchargement,
- Un certificat attestant la réalisation d'une étude de stabilité du terrain supportant la (ou les) machine(s),
- Un certificat attestant la réalisation d'une étude de blindage du talus (si la machine est installée à côté et au-dessus du talus de terrassement)
- Une copie de l'autorisation de survol (hors charge) de chaque site sensible (voir ci-dessus au (1) la liste des sites sensibles) survolé par la flèche, avec les prescriptions imposées par le gestionnaire de chaque site survolé

**PIECES A FOURNIR OBLIGATOIREMENT
1 MOIS APRES L'INSTALLATION DE LA GRUE**

- Une attestation de l'organisme ayant contrôlé la conformité de l'installation de montage.

Fait à _____, le _____

Nom et Signature :